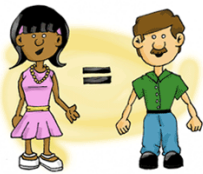


Ensemble pour une vision renouvelée et solidaire

Équité salariale



Le Conseil du trésor doit, à la suite de la réalisation de son programme d'équité salariale pour le personnel salarié des secteurs de l'Éducation et de la Santé et Services sociaux, évaluer tous les cinq ans le maintien de l'équité salariale afin de déterminer si des ajustements salariaux sont nécessaires. De ce fait, il a l'obligation

d'afficher, pour une période de 60 jours, les résultats dans des endroits visibles et facilement accessibles aux personnes salariées. Cette approche s'est inscrite en continuité du programme d'équité salariale complété en août 2006.

L'évaluation du maintien de l'équité salariale prévue à l'article 76.1 de la Loi sur l'équité salariale étant complétée, les résultats sont affichés à compter du 20 décembre 2010 pour une durée de 60 jours, soit jusqu'au 18 février 2011. Conformément à l'article 76.2 de la Loi, le Conseil du trésor a choisi de procéder seul à l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

Les ajustements ci-après sont en lien avec l'article 76.3 de la Loi précisant que l'employeur doit, lorsqu'il a évalué le maintien de l'équité salariale, en afficher les résultats. Toujours selon cette loi, toute personne salariée visée par la présente, qui désire des renseignements additionnels ou veut présenter des observations au Conseil du trésor, peut dans les 60 jours qui suivent la date d'affichage, communiquer par courriel à : « maintien-sss-educ@oricom.ca » ou par la poste à l'adresse suivante :

maintien-sss-educ@oricom.ca ou par la poste, au :

Maintien de l'équité salariale – Progr. du secteur parapublic
875, Grande Allée Est, RC-159, Québec (Québec) G1R 5R8

Le Conseil du trésor procédera, dans les 30 jours suivants le 18 février 2011, à un nouvel affichage d'une durée de 60 jours en précisant les modifications apportées ou en précisant qu'aucune modification n'est nécessaire.

Les événements qui ont généré des ajustements sont les suivants :

- La création, l'abolition ou la fusion de corps d'emplois et de catégories d'emplois à prédominances féminine et masculine ;
- La mise à jour ou la révision des plans de classification ;
- Les modifications aux exigences des Ordres professionnels ;
- Les modifications au Code des professions ;
- L'application des paramètres généraux d'augmentation salariale incluant celui du 1^{er} avril 2010 (dans le cadre de la négociation de notre convention collective, nos augmentations de salaire)

Vers la fin janvier, une rencontre est prévue avec les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor et des organisations syndicales concernées suite à l'affichage en cours. Cette rencontre permettra d'obtenir des réponses telles que l'application des pourcentages accordés dans l'affichage en cours, le moment où le paiement sera fait, etc.


Afin d'éviter toute ambiguïté ou tout renseignement erroné, l'information officielle parviendra du SIIIAL, de la FSQ ou de la CSQ.

Par la suite, la CSQ et la FSQ verront à se coordonner afin de présenter, selon les délais prescrits par la Loi sur l'équité salariale, les observations pertinentes, le cas échéant, au Secrétariat du Conseil du trésor. Nous devons nous assurer que cette Évaluation du Conseil du Trésor est conforme et respecte les événements qui ont généré des ajustements.

Catégories d'emplois à prédominance féminine – ajustements salariaux issus de l'évaluation du maintien de l'équité salariale

Corps d'emplois	%
2489 ass.-Inf.-chef ou ass. du sup. imm.	5,73
2459 Inf. chef d'équipe	0,36
2462 Inf. moniteur	0,36
4206 Inf.	0,19
2471 Inf.	0,19
2247 Chargé de l'enseig. clinique (inhalo.)	0,19
2248 Ass.-chef inhalo	0,36
3455 Inf. auxiliaire	4,19
2445 Inf. auxiliaire chef d'équipe	2,29
1911 Inf. clinicien	1,11
1912 Inf. clin. ass. chef, inf. clin. ass. du sup. imm.	1,70
2491 Inf. en dispensaire	1,08
2291 Chargée technique sécurité transfusionnelle	0,36
1916 1 ^{re} ass. en chirurgie inf.	8,88
1915 Inf. praticien spécialisé	5,26
1913 Conseillère en soins inf.	3,73


Jean-François Caron, Président

Rappel AREQ 

La date limite d'inscription pour participer aux sessions de préparation à la retraite offertes par l'A.R.E.Q. est le 4 février. Les places sont limitées.

Un autre Québec est possible

Manifestation nationale
12 mars 2011 à Montréal
À SUIVRE...



Le SIIIAL rappelle aux infirmières auxiliaires qu'elles ont l'obligation de **compléter 10 heures de formation avant le 31 mars prochain**. Les conséquences de ne pas se conformer à cette obligation peuvent conduire à la suspension du permis d'exercice.

La constellation du Mère-Enfant-Famille (MEF) dissoute!



La réorganisation du MEF entamée il y a déjà plusieurs mois, pour ne pas dire des années, s'implante progressivement. Les objectifs de cette restructuration du travail sont multiples. Il s'agit, entre autres : être efficient par rapport à la volumétrie variable du département des naissances, optimiser le rôle des différents titres d'emplois tels que l'arrivée des infirmières auxiliaires, restructurer les titres et les postes dans les départements du MEF.

Confusion

Depuis les dernières années, la réorganisation du MEF a suscité beaucoup de confusion pour les titulaires de postes. Effectivement, des vestiges d'ententes particulières au sujet de postes dits « étoilés » rendaient la gestion et la stabilité des salariées particulièrement difficiles et frustrantes. Les travaux effectués permettent enfin d'enlever l'appellation de poste « étoilé » aux huit salariées qui présentaient toujours cette particularité à l'affichage de leur poste. Cette entente, concernant la nature de ces postes, est effective à compter du 30 janvier 2011.

Comités de travail

De plus, les comités de travail ainsi que les comités paritaires de la réorganisation poursuivent leurs travaux. L'un de ces comités de travail traitera des postes composés constituant environ 50% des postes dans ces départements. Toutes les personnes salariées détentrices de postes composés au MEF, sont invitées à se manifester aux gestionnaires du MEF pour participer à ce comité. Le syndicat et l'employeur ont pour objectif commun de diminuer le nombre de postes composés dans ce secteur afin d'offrir davantage de stabilité dans les équipes de travail.

Collaboration

Le syndicat souligne la bonne entente et l'ouverture dans les différents comités tant avec la direction du FEJ qu'avec la gestionnaire du secteur MEF, madame Odette Ducharme.

Équipes dédiées

L'employeur, en étroite collaboration avec le syndicat, a créé des postes d'infirmières équipe dédiée à la Cité de la Santé. Une équipe dédiée est un titre d'emploi se rattachant à la notion d'équipe volante, mais dédiée à un secteur distinct qui regroupe un maximum de 4 centres d'activités. Il y a 7 nouveaux centres d'activités qui sont créés les voici :

- 3 OS (pneumologie, neurologie) - 3 ON (néphrologie, UHMF) - 5 ON (médecine, isolement)
- SIC - 3 ES (cardiologie)
- 4 ON - 4 OS (gériatrie)
- 4 ES - 4 EN - 5OS (chirurgie)
- 5 EN (hématologie, oncologie) - 5 ES (médecine, soins palliatifs)
- RCNE (médecine) – Urgence – Psychiatrie
- Centre de la famille (naissance-mef-pouponnière - pédiatrie)

Projet-pilote

Il s'agit d'un projet-pilote, et ce, dans le but d'ajuster et de corriger le nombre de postes ou encore toute autre problématique rencontrée pendant cette implantation. Une lettre explicative de l'employeur parviendra aux salariées concernées à leur domicile. L'information sera également disponible sur l'intranet du CSSSL. De plus, des rencontres de 30 minutes auront lieu selon l'horaire suivant :

1 ^{er} février 2011	À 8h00 Local D 1021-A Hôpital Cité-de-la-Santé
	À 15h00 et 16h00 Local L'Entre-Deux, cafétéria de l'Hôpital Cité-de-la-Santé
9 février 2011	À 8h00 et 15h00 et 16h00 Local 3.118 Hôpital Cité-de-la-Santé

Le SIIAL sera présent pour répondre à vos questions !



Au feu!

Le 20 janvier à 21h05, un **code ROUGE** confirmé s'est déclaré sur l'unité 2A du centre d'hébergement Idola-St-Jean.

Grâce à l'intervention rapide et professionnelle et beaucoup de sueur de la part du personnel en place, les 24 résidents de l'unité ont été transférés en lieu sûr, dont 12, avant même l'arrivée des pompiers. Durant toute la durée de l'opération, les résidents ont pu compter sur le soutien et le réconfort du personnel infirmier et des préposés aux bénéficiaires.

Peu de temps a été nécessaire aux pompiers appelés sur les lieux pour maîtriser les flammes. Toutefois, à leur départ, l'équipe en place a dû procéder au nettoyage de l'unité afin d'éliminer l'eau et la suie et d'ouvrir les fenêtres de toutes les chambres puisque l'odeur était omniprésente.

Selon, Jean-Pierre Gagné, délégué local du SIIAL au centre d'hébergement Idola-St-Jean, il aura fallu un peu plus de deux heures pour que tous les patients puissent regagner leur chambre. « À 23h30, j'ai fait une tournée du 2A et c'était comme si rien n'était arrivé. Nos résidents étaient tous confortablement installés dans leur chambre » a confirmé ce dernier. Une chaise placée trop près du système de chauffage pourrait être à l'origine de l'incendie. Le comité paritaire SST en a été informé afin de s'assurer que la sécurité des lieux ne soit pas compromise autant pour les résidents que pour le personnel.

